

LE MONITEUR POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 9 décembre. — M. Passy a été réélu à la présidence à la presque unanimité des suffrages.

Sir Robert Peel est arrivé hier à minuit ; il est allé à l'hôtel de Bristol, et est reparti ce matin à onze heures. C'est le 22, dans la nuit, que le chambellan de la reine lui a remis les dépêches qui le rappellent à Londres. Sir Robert n'a vu que deux personnes. Il a parcouru avec empressement les journaux anglais de ces derniers jours, et a paru satisfait du ton général de modération de la presse anglaise.

On dit, mais cela n'est guère probable, que M. de Talleyrand a fait dans la matinée une visite à Sir Robert. Les personnes qui ont pu s'entretenir avec cet homme d'état n'ont pas été peu surprises de l'entendre manifester son contentement de la doctrine du ministère doctrinaire. Il nous sera facile, a-t-il dit, de nous entendre avec eux ; ils sont comme nous, un ministère de résistance. (Gaz)

M. de Talleyrand a fait déjà hier ses visites de retour. On dit qu'il va ouvrir bientôt ses salons, et qu'il recevra tous les quinze jours comme à Londres. Quelques personnes prétendent que M. de Talleyrand conservera le titre d'ambassadeur extraordinaire à Londres. Ce sera un ambassadeur *partibus*.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui pour entendre le réquisitoire de M. Martin (du Nord). Cette lecture occupera plusieurs séances.

Plusieurs étudiants en droit, arrêtés au cours de M. Rossi, ont été écroués hier à Ste. Pélagie.

La vente du cabinet de peinture de M. Lafitte, ses sculptures, des bronzes et d'une partie du riche mobilier de son hôtel, est annoncée pour le 15 de ce mois.

Il paraît positif qu'une circulaire a été récemment adressée aux divers cabinets par le duc de Wellington, pour faire connaître la position que compte prendre le nouveau ministère à l'égard des transactions conclues entre quelques états de l'Europe méridionale dans ces dernières années. Tout en avouant que quelques-unes de ces transactions sont loin d'être conformes aux vues particulières de sa politique, S. G. veut bien reconnaître qu'elles engagent le cabinet, et déclarer que son intention formelle est d'en exécuter avec sincérité toutes les clauses. On ne saurait concilier l'existence d'une telle déclaration avec la nouvelle que nous ont apportée hier les journaux anglais ; nous en attendons la confirmation pour savoir si lord Wellington a pu trahir si tôt, par un déloyal oubli de ses promesses, sa prédilection trop connue pour la cause de l'absolutisme espagnol. (Const.)

On lit dans le journal des Débats :

Plusieurs journaux parlent de la victoire qu'a remportée le ministère. C'est un mot, je pense, que le ministère n'acceptera point. Il n'y avait point de lutte entre deux systèmes opposés ; il ne peut pas y avoir eu de victoire. Il y avait une incertitude sur le sens de l'adresse du mois d'août. Cette incertitude s'était augmentée par des malentendus réciproques entre plusieurs portions de la majorité. Il fallait que l'incertitude fût dissipée ; il fallait que le doute cessât. La décision de la chambre a fini tous les doutes : elle a fixé de la manière la plus claire le sens de l'adresse et il n'est plus permis à personne maintenant, à moins de mauvaise foi évidente, de le mettre en doute. Le ministère n'a point engagé de lutte, à vrai dire ; il s'est adressé à la chambre pour qu'elle voulût bien interpréter elle-même le sens de ses paroles. La chambre s'est in-

terprétée, et sa pensée maintenant est visible aux yeux du pays.

» Quitte de cette interprétation qui devait ouvrir la session, la chambre maintenant n'a plus qu'à vaquer à l'examen des diverses lois que le ministère a proposées. Ces lois sont graves et importantes, et toutes les nuances de la majorité concourront à les améliorer, à les corriger en tant qu'elles peuvent en avoir besoin. La chambre montrera, nous n'en doutons point, dans ses discussions et dans ses travaux, qu'elle n'a point abdiqué son indépendance en votant l'ordre du jour motivé. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il est arrivé des lettres de Madrid du 30 novembre.

Le ministère espagnol paraît maintenant très-uni, et l'on ne parle plus de la retraite de M. Moscoso. Quant au général Llander, le nouveau ministre de la guerre, il ne tardera pas à rejoindre ses collègues, s'il ne les a pas déjà rejoints, car son arrivée à Madrid était annoncée pour le 5 ou 6 décembre.

Tous les rapports qu'on reçoit à Madrid, soit par voie officielle, soit par voie particulière, sur les opérations du général Mina, sont de plus en plus satisfaisants.

Dans le centre de l'Espagne, plusieurs bandes carlistes ont été entièrement détruites.

La tranquillité est maintenant complète dans la Catalogne, l'Aragon, la Galice et les provinces du Sud. »

Des nouvelles de Madrid du 26 annoncent que la commission n'avait pas encore confirmé les propositions d'emprunt offertes par MM. Rothschild et Ardoin.

HOLLANDE. — ETATS GÉNÉRAUX.

Voici la fin de la discussion de la deuxième chambre des états généraux sur le projet tendant au paiement en entier de l'intérêt de la dette pour 1834 ;

M. Lusac : Chacun de nous désire un arrangement et la paix avec la Belgique, car nos différends avec elle nous coûtent déjà plus de 200 millions ; mais cet arrangement sera-il avancé par la suspension du paiement dont il est question ? Je crois que le contraire aura lieu. On a dit que des bons seraient émis pour la partie belge de la dette. Outre que je tiens pour impossible d'opérer maintenant une division en partie hollandaise et belge, je me demande ce qu'on fera de ces bons ? Les Belges les achèteront à vil prix, et gagneront ainsi considérablement. Ils auront de l'intérêt à profiter de semestre en semestre de cet avantage, et par conséquent ils ne seront pas pressés de faire une paix à laquelle l'incertitude de leur situation les force. Ils craignent maintenant, avec raison, que les intérêts que nous payons pour eux seront portés à leur compte et qu'ils devront payer des intérêts composés, de manière qu'ils ne désirent rien tant que d'en finir de cet état de choses.

Mais que cette crainte disparaisse, alors je ne vois plus de fin à nos discussions. L'étranger se tournera contre nous et une commotion terrible en résultera.

Où, messieurs, le triomphe de l'opinion de ceux que je combats, fera tourner l'opinion de l'Europe contre nous ; ce sera le coup de mort de notre crédit. La ruine de plusieurs milliers de nos compatriotes, le premier pas vers la perte de nos institutions fondamentales. La mesure que l'on propose, frapperait particulièrement les nombreux établissements de bienfaisance, les hospices ; elle aurait aussi pour effet de diminuer la valeur de toutes les propriétés. Le gouvernement pourrait dire avec raison, quand il serait attaqué de ce chef, que la représentation nationale a provoqué cette mesure. Cela inspirerait de l'aversion pour la forme de gouvernement que nous possédons encore en dépit de tout ce qui a eu lieu en Pologne et dans tant d'états allemands, forme à laquelle nous sommes étroitement liés, et qui mérite sans doute la préférence sur un régime arbitraire.

MM. Vander Gronden et Van Nes parlent aussi contre le paiement des intérêts de la partie belge et contre la continuation de l'état de guerre avec ce pays.

M. Van Reenen pense que personne n'avait le droit de nous forcer, nous ni les Belges, à payer telle ou telle part dans la dette. Le roi, dit-il, a invoqué les cours étrangères pour dompter l'émeute, et pour lui donner des conseils, mais non

pour prononcer en juges. Il désire savoir, pour la sûreté des créanciers de l'état, si le syndicat d'amortissement, qui certes n'est pas inépuisable, pourra continuer à supporter ce paiement.

M. le ministre des finances dit qu'après le discours des orateurs qui ont défendu le projet, il aurait pu garder le silence, s'il n'obissait pas à un sentiment de respect et d'amitié pour la chambre. Il se bornera donc à faire quelques observations principales.

Les discussions ont principalement roulé sur la partie belge de la dette et on a cru ne pas devoir payer pour d'autres. Si je ne me trompe, dit-il, c'est ce mot qui est la source de beaucoup d'erreurs. Il n'est pas question ici d'une dette belge je n'en connais pas d'autre que la dette néerlandaise, dont il est question de payer une partie de l'intérêt. Nous formons tous les jours le vœu de mener les choses au point que cette partie devienne la partie belge, elle pourra devenir et deviendra telle, si l'union et la confiance continuent à exister au milieu de nous, et le gouvernement est fermement résolu à ne pas s'écarter de ce but.

On s'est plaint de ce que le paiement de cette rente sera fait par le syndicat d'amortissement, et on y a trouvé un motif pour rejeter la loi. Comme le ministre l'a déjà dit l'année dernière, il verra avec la plus grande satisfaction naître le moment où cette institution sera fondue dans l'administration des finances de l'état. Cependant il doit déclarer qu'une abolition prématurée ne serait pas d'accord avec les intérêts de la Hollande. On a dit que l'on ne pouvait pas approuver le mandat que l'on donne au syndicat de payer des intérêts pour des étrangers, parce que cette institution était obscurcie par un brouillard, couvert d'un voile qui la déroberait à la connaissance de la chambre ; mais on peut comparer cette institution à une jolie femme dont on craint de soulever le voile, que cependant on écarte ensuite afin de la contempler, et alors on s'empresse avec enthousiasme de faire l'éloge de ses moindres attraits. Il peut d'ailleurs assurer la chambre qu'il n'existe pas tant de mystère dans le syndicat qu'on le suppose bien.

Quant à l'état politique du pays, le ministre ne pense pas que le rejet de la loi ne pourra en hâter le règlement définitif. Du reste, il est, il est vrai, couvert d'un voile aux yeux de la chambre, mais l'avenir fera voir avec évidence que le gouvernement ne fait que suivre le principe, qu'il est des circonstances où il faut parler, mais qu'il en est aussi où il faut garder le silence. Si le gouvernement a trouvé bon d'observer ce principe au moment de l'ouverture de la session, combien ne doit-il pas y tenir d'avantage après les changements qui ont eu lieu dans le monde politique pendant les dernières semaines, et dont on ne peut pas encore prévoir les résultats.

Le ministre considère le paiement des intérêts comme un devoir, une justice. Aussi longtemps que sa vie ministérielle durera, tant que la nation verra appuyer ses efforts il ne cessera pas de faire des propositions en faveur de ce paiement. Il ne désire pas d'entrer dans l'examen de la question politique qui s'y rattache ; il n'a en vue que le bien-être du pays qui exige ce paiement, et qui est tellement urgent qu'il n'aurait pas lieu on pourrait s'exposer à une dissolution de l'état, à une banqueroute nationale, dont jusqu'ici la Providence a sauvé la Hollande, et pour laquelle on ne doit pas craindre aussi longtemps que la partie de la nation qui est animée de nobles pensées, continue à appuyer le gouvernement.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 8 décembre. — La séance est ouverte à 1 heure 3/4 par l'appel nominal.

M. le président : Messieurs, une lettre a été adressée à l'un de messieurs les secrétaires, par l'honorable M. Gendebien, dans laquelle il expose :

1^o Que des raisons de famille l'empêchent pour quelques jours de se rendre à son poste ; ses motifs sont pris pour notification.

2^o Il fait connaître un vœu qu'il désire émettre sur les objets à l'ordre du jour, et demande que l'on en donne communication à la chambre.

Comme il n'y a aucun précédent sur ce point, le bureau a cru nécessaire de consulter la chambre à l'effet de savoir s'il y avait lieu de donner lecture de la lettre de M. Gendebien.

Une légère discussion s'élève sur cet incident, la chambre, sans vouloir poser un précédent, ordonne la lecture.

M. de Renesse donne lecture de la lettre, dont voici la teneur :

Bruxelles, 8 décembre 1834.

« Monsieur et honorable ami, rentré samedi soir à Bruxelles, tout exprès pour assister à la discussion générale du budget des voies et moyens, je me vois forcé aujourd'hui de manquer à mon mandat de député, pour satisfaire aux plus impérieux devoirs de famille. Je ne serai de retour que dans deux ou trois jours.

« Afin de ne laisser aucun doute sur les motifs de mon absence, j'ose vous prier de donner lecture de ma lettre à la chambre et de la faire insérer au *Moniteur*.

Je déclare que je ne puis accorder ma confiance à un ministre qui a maintenu l'arrêté inconstitutionnel d'expulsion et retenu M. Béthune en prison sous le poids d'une lettre de cachet.

Je ne puis accorder ma confiance à des ministres qui ont destitué brutalement MM. de Puydt et Hennequin, les plus honorables administrateurs que je connaisse, pour les remplacer par M. Lebeau qu'on disait usé et taré, et par M. le comte Charles Vilain XIII qui a épouventé la Belgique entière par le cynisme de ses doctrines liberticides; à des ministres qui violent scandaleusement la constitution.

Je refuse l'épithète de *montagnard* lancée si insolument par le ministre de la justice contre mes honorables amis et moi, dans le sens injurieux et calomnieux qu'il semble y avoir attaché. Il n'aurait pas dû oublier que la *montagne* a sauvé la France et que le *marais* l'a déshonorée. Si le *marais* avait eu le courage de s'interposer entre les girondins et les montagnards, puis entre ceux-ci et les thermidorien; s'il n'avait pas battu et encouragé par un vote complaisant les partis qui ont successivement dominé dans la convention, la révolution française partout glorieuse et triomphante n'eût pas été souillée du sang de tant d'honorables victimes.

Si notre révolution a été maculée et exploitée, si la Belgique a été décimée et déshonorée, si elle est destinée à périr, ce n'est pas sur les bancs de la *montagne* qu'on trouvera les coupables, mais sur les bancs du *marais* belge.

Je proteste contre les hommes qui sont au pouvoir, je méprise leurs injures, et je leur refuserai tout subside.

Veuillez, mon cher et très honoré collègue, agréer l'assurance de ma parfaite estime et de mon entier dévouement,

Alexandre Gendebien.

M. d'Huart, ministre des finances, demande la parole pour une communication du gouvernement.

M. de Robaulx: Je la demande pour une motion d'ordre. Il est d'usage qu'avant de discuter les budgets, le gouvernement donne des explications sur sa politique; il faut savoir si le ministère actuel a notre confiance, cela doit aller avant les modifications au budget.

M. d'Huart, ministre des finances: Je demande la parole pour une communication du gouvernement; j'en ai le droit et je prie M. le président de me la maintenir.

M. de Robaulx: Il ne faut pas vous fâcher (on rit.)

M. d'Huart, ministre des finances: Messieurs, le changement de ministère dans une nation qui, depuis quatre ans, nous a donné plus d'une preuve de sympathie a pu rendre une leur d'espérance à l'ennemi de notre indépendance. L'attention du gouvernement a dû être éveillée, et quoique notre armée soit organisée de manière à donner toute sécurité au pays, il importait de trouver les moyens de l'augmenter si les circonstances ultérieures l'exigeaient.

Le ministre dépose un projet de loi de budget supplémentaire à titre de subvention, portant dix centimes additionnels extraordinaires sur tous les impôts; crédit éventuel d'environ 7,240,000 fr., dont le gouvernement n'usera qu'autant que la nécessité l'y forcera et sous sa responsabilité.

M. de Robaulx demande que le ministre des affaires étrangères donne des explications sur la politique extérieure.

M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères: Dans la séance du 4 de ce mois, quand il s'est agi de fixer le jour de la discussion des voies et moyens, un honorable député de Tournay a fait observer que les réductions annoncées dans le discours du trône, ne pourraient peut-être pas s'opérer, et il demanda que la discussion de ce budget soit différée jusqu'à la discussion du budget de la guerre.

Un de ses honorables amis partageant cette opinion, n'avait cependant vu aucun inconvénient à discuter le budget des voies et moyens, parce que rien n'empêcherait de faire, sur les relations extérieures à la chambre, les communications nécessaires pour fixer son opinion.

Il a été répondu avec beaucoup de justesse par un honorable député de Dinant, que le ministère serait fort embarrassé de faire un rapport sur les affaires extérieures, attendu que le ministère n'avait pas la faculté de prévoir l'avenir. En effet, le présent n'offre qu'un seul événement plus ou moins remarquable. Cet événement, c'est la retraite du ministère dont lord Melbourne était le chef, et la mission confiée à un noble duc de composer un nouveau cabinet.

Je ferai remarquer que ce cabinet n'est même pas encore constitué; dès lors il est impossible de se former une opinion raisonnée sur l'esprit même probable qui dirigera les actes de ce nouveau cabinet.

Quant à moi, personnellement, je me hâte de dire que je ne partage pas les vives appréhensions qu'à fait naître certain nom propre. Quoi qu'il en soit, le gouvernement hollandais, toujours disposé à se faire illusion, entrevoyant une lueur d'espérance se flattant de pouvoir reconquérir plus tard des provinces qu'il a irrévocablement perdues! le gouvernement hollandais, dis-je, peut envisager sous un point de vue plus favorable à ses projets hostiles contre la Belgique l'événement auquel je viens de faire allusion.

Comme l'a fait remarquer dans une séance précédente un honorable député de Tournay, il est du devoir impérieux du gouvernement dans ces circonstances d'avoir les yeux ouverts sur la Hollande, et de veiller surtout à ce que la Belgique, par une confiance trop aveugle dans son bon droit, ne devienne pas une seconde fois victime d'une surprise. Ce n'est pas en vain que la Belgique ferait un appel au courage et à loyauté de ses anciens amis contre une agression injuste et contraire au texte et à l'esprit des traités, mais la Belgique n'a heureusement pas besoin des secours étrangers, la Belgique doit se suffire à elle-même appuyée sur une armée brave, disciplinée, animée du sentiment de ses devoirs, sur une armée que la nation tout entière appuyerait au besoin, la Belgique n'a rien à redouter d'une lutte corps à corps avec la Hollande; mais il faut que la Belgique se prémunisse contre la perfidie et la surprise: quand notre ennemi veille, il ne faut pas nous endormir dans une funeste sécurité.

Ce serait une négligence trop coupable de notre part que

de laisser la Hollande accroître son armée et donner successivement une grande extension à ses forces, sans augmenter les nôtres dans la même proportion. Il en résultera une augmentation de dépenses. C'est un mal, c'est un grand mal, j'en conviens; mais ce sacrifice, la Belgique se l'imposera volontiers, s'il y va de son honneur et de son indépendance.

Je ne puis donc qu'approuver les paroles prononcées dans une séance précédente par deux honorables députés, paroles qui ne peuvent avoir été inspirées que par une sage prévoyance, et par une vive sollicitude pour les intérêts du pays.

Je suis persuadé, Messieurs, que vous avez tous compris et apprécié ma pensée, mais je crois devoir dès à présent protester contre les inductions qu'en dehors de cette enceinte on pourrait tirer de mes paroles. Cette protestation est nécessaire dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, nécessaire pour rassurer la nation elle-même, contre les bruits faux, absurdes, je dirai même ridicules qui circulent depuis quelques jours. Je déclare donc qu'à l'heure qu'il est, il n'est parvenu à ma connaissance ni à celle du gouvernement, aucune parole, aucun acte, aucun fait d'où l'on puisse tirer la conséquence que l'administration tory, dont un noble duc est le chef, ait répudié aucun antécédent, et ne se considère pas comme liée par tous les actes de ses prédécesseurs et accomplis sous le ministère de ces derniers.

Aucune parole, aucun acte, aucun fait quelconque ne peut faire supposer à présent que l'événement qui vient d'avoir lieu en Angleterre aurait rien innové dans l'ensemble de la politique extérieure de la France et de l'Angleterre vis-à-vis de la Belgique.

Nous sommes en présence d'un événement que chacun peut diversement apprécier, mais notre position diplomatique elle-même n'offre aucun incident nouveau quelconque qui puisse inspirer la moindre inquiétude, ni même le moindre intérêt dans ce moment.

Toutefois, messieurs, je pense que la prudence nous fait un devoir de renforcer notre état militaire dans la même proportion que la Hollande renforce le sien. Je désire qu'on fasse attention à mes paroles. L'intention du gouvernement n'est pas de se livrer à de grands armemens pour l'instant, mais de veiller soigneusement à ce qui se passe ailleurs, et de se tenir constamment en mesure d'augmenter notre armée dans la même proportion que la Hollande augmente la sienne.

Il en résultera un double avantage. Le premier de vous prémunir de cette manière contre un événement toujours possible, la rupture de l'armistice par la Hollande.

Le second, c'est que par cette conduite la Belgique produira un heureux effet moral en Europe par la coexistence de ses moyens militaires et politiques tout à la fois.

C'est dans ce sens que je viens appuyer la proposition qui vient de vous être faite par mon honorable collègue le ministre des finances, et que je viens appuyer une demande de crédit purement éventuel, dont le gouvernement ne fera usage qu'en les circonstances ultérieures l'exigent.

M. Dumortier demande si l'existence du ministère tory a été notifiée à notre ambassadeur à Londres, et si l'existence du Luxembourg n'a pas été décidée dans les dernières conférences de la diète germanique.

M. Meulenaere, ministre des affaires étrangères: L'honorable préopinant a demandé en premier lieu si l'existence du nouveau ministère tory a été notifiée à notre ministre plénipotentiaire à Londres. Je répondrai que cette existence n'a pu être notifiée, par une raison bien simple, c'est que le ministère n'est pas constitué. Vous savez que le duc de Wellington est encore seul ministre. Il a fait connaître à notre plénipotentiaire dans la même forme qu'à tous les autres ambassadeurs et ministres des puissances étrangères, qu'il recevrait notre ministre tel jour et en tel lieu, pour toutes les communications qu'il aurait à lui faire de la part de son gouvernement.

D'un autre côté, des communications ont eu lieu de la part du duc de Wellington, non seulement à notre plénipotentiaire mais au roi directement. Je fais allusion à l'événement malheureux qui vient d'avoir lieu, la mort d'un membre de la famille royale.

Quant au Luxembourg, la conférence de la diète germanique n'a rien à notifier au gouvernement belge, par une raison bien simple. Vous vous rappelez qu'en 1830, le roi Guillaume lui-même s'était adressé à la diète germanique pour réclamer des secours fédéraux; vous vous rappelez aussi que ces secours furent refusés par la diète, et que la question du Luxembourg fut renvoyée à la conférence de Londres. Depuis cette époque, le Luxembourg a été placé vis-à-vis de l'Allemagne dans une position toute particulière, et les mesures de sûreté intérieure arrêtées postérieurement pour tous les états fédéraux ne furent pas applicables au duché de Luxembourg.

Après quelques autres explications données par le ministre de la guerre, relativement aux moutons qui ont été enlevés par les Hollandais, la motion d'ordre de M. de Robaulx, pour obtenir des explications plus étendues est mise aux voix et rejetée.

On passe à la discussion du budget des voies et moyens.

M. Berger se prononce en faveur du budget.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Demain séance à une heure.

BRUXELLES, LE 9 DÉCEMBRE.

S. A. R. le duc d'Orléans, qui était attendu ici depuis plusieurs jours est arrivé hier soir au palais de Laeken.

Sir Robert Adair est attendu à Bruxelles vers le 6 du mois de janvier prochain.

Le baron Diskau, envoyé dernièrement par le gouvernement belge en Angleterre, est de retour depuis hier au soir.

Le baron d'Arnim, ministre de Prusse, est attendu à Bruxelles sous peu de jours. (F. Parleur)

L'avant-dernière nuit, on a volé sur l'impériale d'une des diligences de Bruxelles à Auvers, la malle d'un voyageur de commerce; cette malle qui contenait 12 à 300 francs en argent, a été retrouvée le lendemain dans un champ près de la route, les voleurs en avaient enlevé les espèces.

LIEGE, LE 30 DÉCEMBRE.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Vous m'envoyez un numéro du journal catholique l'*Union*, dans lequel votre confrère de Bruxelles veut bien s'occuper de la première lettre que je vous ai prié d'insérer dans votre feuille sur la censure des théâtres.

Que voulez-vous de moi, Messieurs, en m'envoyant cet article? Que j'y réponde? De bon cœur je le ferais; mais franchement cela est-il possible?

Je le lis et le relis. J'y cherche partout quelque chose qui ressemble à un raisonnement, quelque chose que je puisse saisir, à quoi je puisse me prendre. Je cherche encore et ne trouve rien.

J'ai dit et je crois avoir prouvé dans ma lettre, que la censure des théâtres est une violation du principe de la liberté pour tous et par conséquent une infraction au pacte de l'union. Que fait votre confrère? Comme il est fort ingambe, il saute par dessus tout ce que j'ai pu dire à l'appui de mon assertion, arrive directement à la conclusion, la cite et s'écrie pour toute réfutation: «Voilà certes une découverte qui doit étonner. C'est la première fois qu'on entendra parler de cette clause du pacte de l'union.»

Encore une fois, Messieurs, que voulez-vous que je réponde à cela, et qu'avez-vous affaire de m'envoyer cet article?

N'est-il pas clair que puisque l'*Union* est étonnée, il est impossible que j'aie raison?

N'est-il pas clair que quand une cause est défendue par de pareils moyens, il est impossible qu'elle ne soit pas bonne et que ceux qui l'attaquent ne soient pas des insensés et des immoraux?

L'*Union* annonce une seconde réponse à ma lettre. J'espère que cette fois, elle nous parlera d'autre chose que de son étonnement dont elle aura sans doute eu le temps de revenir, elle doit comprendre que si elle se contente de nous l'exprimer sous une nouvelle forme, il ne me sera pas possible de lui répondre.

Le corps de son article d'aujourd'hui ne renferme que de l'étonnement; je viens de le citer tout entier, la tête est une attaque contre vous, Messieurs; car c'est à vous qu'elle s'en prend; c'est vous qu'elle veut punir de ce que j'ai écrit. Vous êtes un organe du tiers parti, en attaquant la censure des théâtres vous montrez assez ce que vous voulez; vous voulez renverser les ministres, vous voulez ramener ceux qui les ont précédés. — Le malheur est que dans tout ceci, Messieurs, vous n'avez rien voulu du tout. C'est moi qui suis le seul coupable; je dois vous soustraire au ressentiment de l'*Union*. Qu'elle sache donc que j'ai été entièrement étranger à la rédaction du *Politique*. Mes observations ne sont point celles d'un journaliste, mais d'un citoyen ami de son pays et de la vraie liberté. Une fois encore je vous ai écrit sur les affaires du pays; ce fut lors de la publication du mandement des évêques qui créait l'université catholique: je défendis cette université contre les attaques de certains libéraux. Alors l'*Union* ne s'étonna pas; des feuilles de son parti reproduisirent mes observations. Aujourd'hui, j'ai toute la presse catholique sur les bras.

Pourquoi ce changement? C'est toujours le même principe que je défends, celui de la liberté pour tous. Serait-il donc vrai, comme l'histoire semble en effet nous le montrer, que quand un parti craint d'être opprimé, il invoque le principe de la liberté parce qu'il est un rempart qui protège ses droits, et que quand il veut devenir oppresseur, il attaque ce même principe parce qu'il est une barrière qui arrête ses empiétements?

A la fin de son article, l'*Union* fait voir que le théâtre peut servir à répandre les idées religieuses,

bien que les idées philosophiques. C'est la même objection que fait aujourd'hui le *Courrier de la Meuse* dans un article qui sera continué. Ce journal qui n'avait trouvé jusqu'ici dans la censure des théâtres qu'un sujet de plaisanteries et d'inculpations d'immoralité, commence enfin à raisonner et c'est pour me répondre. Je lui sais gré de ne pas avoir suivi l'exemple de ses confrères de l'*Union* : à lui je dois une réponse, il peut compter qu'elle ne lui manquera pas.

Agréer, etc.
Liège, le 9 décembre 1834.

V.

Le ministère français vient de gagner son procès devant le pays contre les commentateurs de l'adresse. Le ministère croit que le système de la résistance n'a pas fait son temps; que le moment de la réconciliation n'est pas venu. La presse avait jeté du doute sur cette opinion : sa solution ne pouvait être fournie que par la connaissance des faits, c'est-à-dire, de la situation politique de France et c'est devant ses organes que la question a été posée : ils l'ont résolue affirmativement; ils ont déclaré *libéral* un système qui a conquis le champ de bataille, à la charte et *modéré* un système qui laisse les vaincus dans la loi.

Dans ce débat, malgré l'ascendant du talent, M. Dupin n'a pu éviter le ridicule du caractère. La vanité de ce grand orateur rêve une usurpation parlementaire sur la couronne; M. Dupin voulait que son fauteuil de président fût plus haut placé que le fauteuil royal. Voici la chimère : « La chambre doit régner sur le roi et moi je régnerai sur la chambre » ; tandis que l'intérêt du pays doit régner seul et que c'est à cette fin qu'un ministère de majorité doit servir de lien entre la prérogative royale et les mandataires du pays.

C'est une tactique de l'opposition de substituer une seconde difficulté à celle qui a été vaincue. Elle avait dit, d'abord, le système n'aura pas l'assentiment du pays; maintenant, cet assentiment obtenu, elle prétend que cet assentiment pousse le gouvernement à sa perte, comme si un gouvernement se détachait l'opinion en la consultant.

Les gouvernements tombent, a dit M. Thiers, en exagérant leur principe. M. de Châteaubriand a dit aussi que la restauration était tombée pour avoir ajouté du pouvoir à du pouvoir.

Ces maximes, si bien observées, ont besoin d'être expliquées dans leur application. Le principe de la restauration était la force, ou, si l'on veut, la résistance; mais elle a exagéré ce principe en le cherchant hors de la constitution, en le puisant dans les ordonnances et non dans les lois; au pouvoir constitutionnel, elle a ajouté le pouvoir absolu; elle a détourné la source de sa force contre l'anarchie; la charte était faite pour combattre la licence avec la liberté; Charles X, en usurpant sur la charte, en la détruisant, a voulu combattre l'égalité avec le privilège. Louis-Philippe, au contraire, respectant la vérité constitutionnelle, défendant la liberté contre ses excès, il empêche une révolution par la licence, comme son prédécesseur fit une révolution par le despotisme. Il n'exagère pas le principe de son gouvernement, il le conserve.

Puisque nous parlons de principe d'existence, nous dirons à l'*Union* que le principe d'existence d'un professeur de grammaire, est dans la distinction des termes dont il se sert. Or l'*Union* confond de nouveau les doctrinaires avec le *tiers-parti*. Qui à un professeur de grammaire enlève la connaissance de la langue, ne lui laisse rien. De un, ôtez un, reste zéro. Ceci soit dit sans aucune appréciation de valeur.

Nous donnons aujourd'hui la suite de l'importante discussion qui a eu lieu aux états-généraux de la Hollande, à l'occasion de la loi relative au paiement de la dette.

— La discussion entre les doctrinaires (les royalistes constitutionnels) et le *tiers-parti* a été longue et vive, et cependant les formes parlementaires n'ont point cessé un moment d'être observées par les orateurs qui ont pris part aux débats; bel exemple que les oppositions ne donnent pas toujours.

— Les journaux anglais du 6 n'offrent pas un grand intérêt. Sir R. Peel n'était pas encore arrivé à Londres et les conjectures continuaient sur ses intentions. Le *Courier* croit qu'il n'acceptera pas le poste de premier ministre, tandis que l'*Albion*, le *Standard* et autres journaux torys ne mettent pas cette acceptation en doute. Les consolidés étaient constamment en hausse; les fonds étrangers restaient stationnaires.

— On écrit de Gand, le 8 décembre :

« La belle filature de coton de M. Poelman-de-Cock, dont on a annoncé le départ pour la Hollande depuis plus de six mois, est reprise par M. de Gandt, ancien associé de M. Brasseur; il établit dans l'ancienne fabrique de M. Poelman, outre la filature, un assortiment de ces métiers à la vapeur, nommés *looms*, qui seront en activité pour le mois de février prochain. (Const des Flandres.)

— On écrit de Namur, 6 décembre :

« Aujourd'hui la police de cette ville a arrêté, sur les fours-à-chaux, au Moulin-à-Vent, un nommé Ferdinand Garot, âgé de 40 ans, né à Bierwart, inculpé d'avoir, avec préméditation, assassiné un parent septuagénaire de M. Crausse, abbé à Franc-Waret, et de lui avoir enlevé sa montre, son argent, etc., dans le bois situé entre Franc-Waret et Houssart, il y a environ trois semaines. Cet individu a déjà fait des aveux. »

— M. Van Boelens, membre de la seconde chambre des états-généraux est mort le 30 novembre à Olterterp, en Frise, à l'âge de 68 ans.

— Le tribunal de Bruxelles vient de décider qu'on devait réputer jeu de bourse et annuler comme tel, un marché à terme non accompagné du dépôt des effets vendus ou du dépôt de leurs titres de propriété. Il a en conséquence admis la preuve par témoins qu'un billet *valeur reçue* n'avait réellement pour cause qu'une dette contractée par suite de jeu de bourse.

— Tandis que la cotonnerie française se refuse à toute espèce de réduction sur les droits des provenances britanniques, lord Wellington se prononce contre la libre entrée en Angleterre de la rubannerie française dont la supériorité est incontestable. C'est ainsi que l'exclusion appelle l'exclusion, en commerce comme en politique, en politique comme dans les transactions privées.

— Le roi de Prusse a conféré la croix de l'Aigle rouge à un *valet-de-chambre* de l'impératrice de Russie.

— On lit dans les *Voyages de Basil Hall* :

« Dans le céleste empire de la Chine, toute personne qui se permet d'introduire une amélioration dans la manière de construire un navire, reçoit 30 coups de bambou. »

La troupe équestre, dirigée par M. Tourniaire, a donné deux représentations. Des écuyers habiles, élégans; des chevaux admirablement dressés; des exercices nouveaux; dans un genre où le nouveau est très-difficile et très-rare; des scènes comiques variées, et qui se succèdent à courts intervalles. Tels sont les principaux éléments de succès que nous ont révélés ces deux premières représentations. Nous le disons, sans crainte d'être taxés d'exagération, la troupe de M. Tourniaire ne le cède sous aucun rapport à celles qui ont précédemment paru dans notre ville.

SPECTACLE. — *Lestocq*, opéra comique en TROIS actes paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Si je dis, Messieurs, que *Lestocq* est un opéra en 3 actes, c'est parce que c'est ainsi qu'on nous l'a représenté ici; car, à Bruxelles comme à Paris, il en a quatre. Je dois me hâter d'ajouter que des difficultés d'un genre insurmontable ont sans doute forcé la direction à mutiler l'œuvre de M. Scribe. En effet le 4^e acte se terminait par un divertissement qu'il était impossible de nous donner, puisque nous ne possédons pas de corps de ballet. Toute la question est de savoir si les retranchemens au moyen des quels on n'a fait qu'un seul acte du 3^e et du 4^e ont été bien heureux, et s'ils ne brusquent pas trop le dénouement. C'est ce que je n'ai pas été à même de vérifier, n'ayant pas pu me procurer, un exemplaire de la pièce.

Tous les journaux de Paris et de Bruxelles ayant depuis longtemps donné des analyses plus ou moins longues de cet opéra, dont nous avons d'ailleurs déjà eu deux représentations, je me crois dispensé d'en donner moi-même une analyse complète. Je me contenterai donc d'émettre mon opinion sur le mérite de la pièce et de la musique.

M. Scribe semble affectionner singulièrement les révolutions de palais, déjà il avait donné *Gustave* au grand Opéra et *Bertrand et Raton* à la Comédie française; c'était donc le tour de l'Opéra-Comique. Cette fois, c'est à l'histoire de Russie, si féconde en évènements de ce genre, qu'il a emprunté le

sujet de *Lestocq*. Cet aventurier français, espèce de *Figaro* de cour, avait plus d'un point de ressemblance avec l'adroite et spirituel barbier de Séville. Comme ce dernier, il avait exercé la noble profession de frater de village; mais, unissant à l'esprit d'intrigue une grande ambition et des talens peu communs, il est arrivé jusqu'au poste élevé de médecin de Pierre-le-Grand. Après la mort de celui-ci, placé, en la même qualité, auprès de sa fille la princesse Elisabeth que des intrigues de cour ont écarté du trône pour y faire monter un faible enfant, le prince Ivan, neveu du Czar, Lestocq conçoit le hardi projet de placer sur le front d'Elisabeth la couronne de son glorieux père. A force d'audace, de courage et d'adresse il parvient à exécuter son projet.

Tel est en substance le sujet qu'a traité M. Scribe, sujet éminemment dramatique; mais qui, par cela même, convenait peut-être mieux, comme je l'ai déjà dit, au drame qu'à l'opéra-comique. Cependant l'auteur s'en est tiré avec son talent ordinaire; l'action est habilement conduite et c'est un plaisir que de voir comme il noue et dénoue facilement, les fils compliqués de son intrigue, comme tantôt il l'embrouille, à tel point qu'on croirait tout perdu pour son héros, puis comme ensuite il le tire d'affaire de la manière la plus ingénieuse.

A tout prendre si *Lestocq* n'augmente pas la réputation de M. Scribe, il trouvera néanmoins sa place parmi les ouvrages les plus agréables de ce genre.

J'arrive à la partie la plus difficile de la tâche que j'ai entreprise, c'est de rendre compte de l'effet qu'a produit sur moi la musique du nouvel opéra. Je l'ai trouvée gracieuse, spirituelle et pleine de coquetterie comme la plupart des partitions de M. Auber; mais il est impossible de la bien juger après une première et même après une seconde audition. C'est là, suivant moi, ce qui explique pourquoi notre public, qui d'ordinaire sait si bien apprécier les bons ouvrages, a cependant accueilli avec froideur les deux premières représentations de *Lestocq*. Je suis persuadé que lorsqu'on sera plus familier avec cette musique à l'allure si vive, si capricieuse, si remplie de détails minutieux qui étonnent d'abord d'avantage qu'ils n'excitent l'admiration, je suis persuadé, dis-je, qu'alors cet opéra prendra faveur chez nous et obtiendra ses grandes lettres de naturalisation.

Sans doute il ne faut pas comparer *Lestocq* à la *Muette*; il y a entre ces deux partitions, la distance énorme qui existe entre une grande révolution, où tout un peuple prend les armes pour conquérir ou défendre sa liberté, et une révolution de palais faite le plus souvent par quelques courtisans dans des intérêts particuliers.

Quel que soit le talent d'un compositeur, il est impossible qu'il puise de grandes inspirations dans une action de ce dernier genre. Cependant M. Auber a une belle œuvre musicale de plus à ajouter à ses nombreux succès.

L'ouverture, quoiqu'assez courte, résume bien les motifs les plus saillans de cet opéra. Au 1^{er} acte, les deux chœurs d'officiers du régiment de Novogorod, ne manquent ni de vigueur, ni de mouvement; le refrain de table que chante Lestocq et qui se termine par une invocation au grand St. Nicolas est plein de nerf et de chaleur. J'ai bien encore remarqué dans cet acte le duo entre Elisabeth et Lestocq et celui entre Eudoxie et Dimitri; mais la manière plus que médiocre dont sont remplis les rôles d'Elisabeth et d'Eudoxie empêchent que ces deux charmans duos ne produisent tout leur effet.

Au deuxième acte les couplets chantés par Catherine sont d'une simplicité ravissante; rien de plus suave, de plus mélodieux que le duo qu'elle chante ensuite avec Lestocq. On a beaucoup applaudi le quatuor sur l'air : *Gentille moscovite*, exécuté par Elisabeth, Eudoxie, Catherine et Lestocq. Tout ce second acte est bien rempli, et la musique en est toujours appropriée à l'action.

Au 3^e acte, on a surtout remarqué le duo de Catherine et de Golofkin, la cavatine de Dimitri et le final de Lestocq et des conjurés.

Quant aux acteurs, il n'y a que des éloges à donner à M. Teisseire, Gellas et Bouchy et à Mme. Prévost. Cette dernière surtout est d'une gentillesse pleine de grâce dans le charmant rôle de Catherine, jeune serve un peu embarrassée dans ses beaux habits, Gellas remplit très-convenablement le rôle de Lestocq, et Teisseire, s'il n'a pas fait preuve de grands progrès comme comédien dans le rôle de Dimitri, a du moins chanté avec goût. Plût à Dieu que les rôles d'Elisabeth et d'Eudoxie pussent être confiés à des artistes d'un talent égal à ceux que je viens de nommer.

Il me reste une question à adresser à M. Teisseire. Est-il bien convenable que lui, simple capitaine, garde toujours son chapeau sur la tête en présence de la princesse Elisabeth, de celle qu'il doit considérer comme sa souveraine, puisqu'il conspire pour la faire remonter au trône de ses aïeux? Ne voit-il pas que Lestocq et le ministre de la police Golofkin ont toujours le chapeau à la main quand ils sont auprès d'Elisabeth? Si j'adresse à M. Teisseire cette observation, qui a quelque chose de puéril, c'est que j'ai remarqué, dans plusieurs pièces, la répugnance qu'il montre à se découvrir, et notamment dans *Guillaume Tell*, où il ne le fait jamais, alors même que ce noble personnage et le vénérable Mechtal son vieux père, ont la tête nue. M. Teisseire fera bien de profiter de cet avis; le vrai comédien ne doit rien négliger de ce qui tend à rendre l'illusion théâtrale plus complète.

Je n'ai pas encore parlé de l'orchestre qui mérite une mention honorable pour la vigueur et la précision avec lesquelles il a exécuté cette musique d'une instrumentation si riche. Quant à la mise en scène de *Lestocq*, j'ai déjà eu occasion de rendre hommage à la direction pour les soins qu'elle y a apportés; je souhaite bien sincèrement qu'elle en soit récompensée par de bonnes recettes.

Agréer, etc.
Liège, le 9 décembre 1834.

ERRATUM.—N^o d'hier, art. Liège, lig. 48, lisez le *com* so produisait tout entier.

VILLE DE LIEGE.

Séance publique du conseil de régence, samedi prochain, 13 décembre courant, à 5 heures du soir, pour la continuation de la discussion du budget de la ville, exercice de 1834.
Liège, le 9 décembre 1834.
Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 9 DÉCEMBRE.

Naissances 5 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir: Etienne Joseph Nicolas Domalius, âgé de 57 ans, rentier, rue Volière, veuf de Marie Hubertine De Louvrex.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 11 décembre, cinquième représentation du quatrième mois d'abonnement, la troisième représentation de *Lestocq ou l'Intrigue et l'Amour*, opéra en 3 actes, de M. Scribe, musique de M. Auber, précédé par la *Courte Paille*, vaudeville remis en deux actes, de MM. Cogniards, frères.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE D'UNE BELLE MAISON,
Située à LIÈGE, QUAI de la SAUVENIÈRE.

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1834, à trois heures de relevée, le notaire GILKINET VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Féronstrée, n° 588, DEUX MAISONS séparées par une cour, dont une fort belle et récemment bâtie, ayant porte cochère, est située au commencement du quai de la Sauvenière, n° 808, à peu de distance de la salle de Spectacle, et l'autre rue Basse Sauvenière, n° 809. Ces maisons sont entièrement libres de charges, S'adresser pour les voir rue Basse Sauvenière, n° 809, et pour connaître les conditions audit notaire. 97

TERRAIN A VENDRE,
QUAI DE LA SAUVENIÈRE.

Le lundi 15 décembre 1834, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON VENDRA aux enchères, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, une PORTION de TERRAIN, propre à bâtir, d'une superficie de 382 mètres 90 centimètres.

Ce terrain joint à la nouvelle maison de M. Philips, occupée par M. l'avocat Forgeur, et longe le quai sur une largeur de 16 mètres; il sera vendu en un ou deux lots, au gré des amateurs.

S'adresser audit notaire pour connaître les titres et conditions. 141

VENTE DE DEUX MAISONS
ET UNE BRASSERIE.

MARDI 16 DÉCEMBRE 1834, à deux heures de relevée, le notaire BIAR vendra à l'extinction de feus, en son étude, rue Vinave d'Ile, n° 43, les immeubles ci après :

Premier lot.

UNE MAISON portant le n° 629, située QUAI D'AVROY, à Liège, avec une BRASSERIE en pleine activité, dans laquelle il se trouve chaudière, cuves et refroidissoires. La maison comprend 4 pièces au rez de chaussée et une cuisine; au premier, 3 places; au dessus grands greniers; au dessous belles caves; le tout en très bon état et donnant sur la grand'route.

Deuxième lot.

UNE BONNE MAISON tenant à la précédente, portant le n° 630 et ayant une étable derrière.

Les deux lots pourront être réexposés ensemble.

Les acquéreurs auront toute sécurité et des facilités pour le paiement.

Les titres de propriété sont déposés en l'étude dudit notaire, chargé de LOUER UN QUARTIER à des personnes tranquilles. 63

TRÈS BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 11 DÉCEMBRE 1834, au RIVAGE de CHOKIER, le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, 25 NACELLES de BOIS, consistant en gros chênes, hêtres, vernes, poutres, bois de fosses, planches pour bateaux, jantes, rais, planches de bois blanc, etc. Argent comptant.

Vu la grande quantité à vendre, on commencera à une heure précise de relevée. 158

A CÉDER de gré à gré au taux de 5 p. 0/0, 65 francs 57 c. de RENTE en TROIS ARTICLES, bien constitués et inscrites sur bonnes hypothèques, dont les titres reposent en l'étude du notaire DE BÉRYE, rue Sœurs de Hasque, n° 284, à Liège. 175

THÉÂTRE DE TONGRES.

M. CAMUS, maître à danser, rue Haute-Sauvenière, n° 859, à Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'il sera donné dimanche 14 courant, une représentation de:
LA REINE DE SEIZE ANS, précédé des DEUX DIVORCÉS et terminé par SANS TAMBOUR NI TROMPETTE. 218

J. P. JONCQUET, COEFFEUR,
BREVETÉ DE S. M. LE ROI DES BELGES

RUE DE LA RÉGENCE, N° 737.

Vend TOUPETS et PERRUQUES sans coutures, à élastique, sans métalliques, de son invention et autres avec ou sans implantés, tant pour hommes que pour femmes; ces articles travaillés en tissus extrêmement minces et infiniment plus légers que tout ce qu'on a fait en ce genre jusqu'à ce jour, ne sont plus exposés à se détériorer par la transpiration et réunissent à leur grande solidité l'avantage que tout le monde appréciera, de préserver la tête de toute espèce de vert de gris provenant dans les autres perruques des élastiques métalliques, chose reconnue extrêmement dangereuse pour la santé; il fabrique également des tours en cheveux, et en soie, dits éternels, par un procédé mécanique dont il est l'auteur, ce qui lui permet de les livrer en gros et en détails à des prix très avantageux.

Il vient de recevoir un ASSORTIMENT de parfumerie tel que PULVERINE pour teindre les cheveux en noir et en châtain, à 2 francs 50 centimes, et véritable eau de Cologne, à 1 franc. 220

La V^e CHARLES, née DENEUMOULIN, place St. Denis, n° 743, vient de recevoir une forte partie de FROMAGES de HOLLANDE et gruyère Suisse. 226

ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, VENDRA aujourd'hui TEUDI et VENDREDI, pour le compte d'une maison d'Anvers, DES CABILLEAUX en détail, RIVETS, FLOTTES, Je tout à très bas prix, vu la grande quantité. 1

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

RABAIS, aujourd'hui JEUDI, à 2 heures, près du Pont d'Ile, on VENDRA CABILLEAUX, RAYES, RIVETS, etc. On garantit le tout très frais. 224

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue St. Urtege 1

VENTE DE FUTAIE.

Mardi 16 décembre, à une heure de relevée, le notaire MARTIAL, VENDRA publiquement une forte partie d'ARBRES, essence de BOIS BLANCS, CANADAS, PEUPLIERS du pays et HÊTRES de la plus belle venue et propre à tout usage.

La vente se fera au pied des arbres sur les propriétés de Mme. veuve VISSCHERS, à Fexhe-Slins. 215

IRRÉVOCABLEMENT
ET
SANS AUCUNE REMISE QUELCONQUE
AURA LIEU
LE 21 FÉVRIER PROCHAIN

Avec autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche et sous la direction des autorités imp., la VENTE PAR ACTIONS, DU GRAND PALAIS AVEC SES JARDINS ET APPARTENANCES dans la capitale impériale de Vienne, faubourg GUMPENDORF

D'UNE VALEUR DE 704,277 1/2 FLORINS.

La vente contient en outre 26,120 prix et primes en numéraires de 30,000, 15,000, 11,270, 10,000, 5,000, 2,250, 1,687 1/2, 1,000, etc., etc., ensemble florins 350,000 formant un total de

UN MILLION 54,277 1/2 FLORINS.

Les gains en numéraires seront payés dans les villes principales de la Belgique contre remise des actions gagnantes. On pourra se procurer des actions originales contresignées par la maison soussignée à

20 FRANCS PAR PIÈCE,

et en prenant cinq la sixième gratis à fr. 100 avec les prospectus détaillés. Les remises peuvent se faire en papier de commerce sur l'Allemagne, la Belgique, la France, où l'on disposera du montant après réception des actions.

Les actionnaires seront instruits du sort de leurs actions par la liste officielle que les soussignés leur feront parvenir en son temps.

Les prix principaux seront annoncés dans les feuilles publiques.

Mayence sur Rhin, le 15 novembre 1834.

De par l'administration, Léopold DEUTZ et C^{ie}, banquiers à Mayence sur le Rhin.

On peut se procurer des actions au n° 475, rue de la Rose, à Liège. 219

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 1 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

LE PAYSAGISTE.

Cours d'études progressives de paysage publié en cinq livraisons, composées chacune de cinq dessins, in-4°, lithographiés par J. COIGNET.

Prix franco pour la Belgique sur papier grand raison, cinq livraisons 11 f. dix 20 f. vingt 34 f., 13, 24 et 40 sur grand papier Jésus.

Une livraison tous les 20 jours.

La cinquième livraison est en vente.

On souscrit à BRUXELLES A LA LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 29 nov. — Métalliques, 99 3/8 — Actions de la banque 1274 0/0.

Bourse de Paris, du 8 déc. — Rentes, 5 p. 0/0, 106 45 fin cour., 106 80. — Rentes, 3 p. c. 77 10, fin cour., 77 20 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 70; fin cour., 94 00. — Emprunt Guebhard, 45 1/4; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 43 3/8; fin cour., 00 0/0; 3 p. 0/0, 27 3/8; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortès, 40 1/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 95 0/0; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 8 déc. — Dette active, 54 3/16 00, Dito, 99 5/8 — Bill. de change, 23 5/8 0000. — Oblig. du Syndicat, 92 00/00 01 — Dito, 75 1/4 00/0. — Rente des Indes, Act. de la Société de commerce, 101 3/8 0/0 Rente française, 78 1/4 — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^{ie}, 102 5/8 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 0000 — Inscript. russes, 67 1/4 0000. — Empr. russe 1831, 98 0/0 0/00. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 15,716 00 000 — Obl. mét. Autriche, 98 5/8 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 3/4. — Cortès, 40 3/4 00/00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 9 décembre.

Changes.	a courts jours.	a deux mois.	a 3 mois
Amsterdam.	3/4 9/0 perte.		
Londres.	12 05	11 98 3/4	
Paris.	47 3/8	47 1/16	P 467/8
Francfort.	36 1/4	P 36 1/16	35 7/8
Hambourg.	35 1/2	35 1/4	
		Escompte 4 0/0.	

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 0/0 A 0. Id. diff. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 00 0. — Empr. de 48 mill. 97 3/4 et A. 00 — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 00 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 88 A et 94 3/4 0 — Espagne. Guebb., 44 1/8 1/4 0/0 A. Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/00 Id. perp. Amst., 44 1/8 1/4 1/8. 00/000. — Idem dette différée, 15 3/8 et P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

100 Caisses sucre Havane blond, ordinaire, à fl. 18 5/8; ent. étr.

Arrivages au port d'Anvers, du 7 décembre.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, c. Morice, v. de Londres, ch. de café, poivre et coton.

Le brick français Deux Edouard, c. Aubert, v. de Rio-Grande ch. de cuirs.

Le koff hanovrien Minerva, c. Alberts, v. de Riga, ch. de graine de lin.

Le brick russe Actif, c. Idman, v. de Livourne, ch. de marbre et vin.

Bourse de Bruxelles, du 9 déc. — Belgique. Dette active, 51 1/2 A. Empr. 24 mill., 97 7/8 P 0. — Hollande. Dette active, 53 0/0 A. — Espagne Gueb., 44 1/4 P 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0. Id. Amst; 5 p. 0/0, 44 0/0 P. 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 0/0, 27 N 0. Cortès à Lond., 40 3/4 P. Dette diff. 45 1/2 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 9 décembre.

From. l'hect., 15-70 — Seigle, 10-05 — Orge, 8-90 — Sarrasin, 8-10 — Avoine, 6-05 — Genièvre, à 10 degr. 42. — Beurre, kilog., 1-60

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 672, à Liège